



Au Plessis-au-Bois, Paul-Étienne et Diane Lehec ont bénéficié de 44 % de subventions sur les travaux d'aménagement des chambres d'hôtes.
© Diane de Longuemar

CHAMBRES D'HÔTES : *accueillir chez soi*

Situées chez l'habitant, les chambres d'hôtes exigent, outre des qualités d'accueil, une grande disponibilité. La réglementation impose que l'accueil soit exclusivement assuré par le propriétaire (cf. encadré page 39). Recevoir chez soi des locataires implique souvent des travaux comme au Plessis-au-Bois (Oise) où Paul-Étienne et Diane Lehec ont procédé à une mise aux normes du système d'adduction d'eau. Les chambres aménagées par Hugues et Alexandra de Poix au château de Forges (Indre) s'inscrivent, elles, dans une volonté de restauration globale.

SE RESSOURCER DANS L'HISTOIRE

« Créer des chambres d'hôtes nous a forcés à remplacer une installation vétuste », témoignent Paul-Étienne et Diane Lehec au Plessis-au-Bois. Pour ouvrir, il y a huit ans, deux chambres d'hôtes dans l'aile Renaissance du

Se faire connaître

Si le « bouche à oreille » compte beaucoup, c'est encore les guides touristiques qui permettent le mieux de faire parler de son activité.

■ En France :

- *Maisons d'hôtes de charme en France* – Éditions Rivages
- *Chambres d'hôtes au château* – Éditions Hachette
- *Chambres d'hôtes de charme* – Éditions Gîtes de France
- *Nos meilleures chambres d'hôtes en France* – Guide du Routard
- **Bienvenue au château** – Pour la France de l'Ouest
- *Gîtes de charme* – Éditions Gîtes de France

■ À l'étranger :

- Les guides Alastair Sawdays
- *The B&B guide* – Éditions Gîte de France
- Les guides Karen Brown

■ Salons. Depuis 2009, se tient chaque année, au mois de mars, le salon Passion chambres d'hôtes à la porte de Versailles, un excellent moyen de faire connaître son activité auprès du public et des professionnels. À la même période, le salon international des chambres d'hôtes, B&B expo, se déroule à Bruxelles.

C'est décidé, j'ouvre une chambre d'hôtes !

Depuis août 2007, un décret régleme l'activité de location de chambres d'hôtes qui est désormais soumise à une déclaration impérative en mairie* et aux obligations de transparence et d'information que sont l'affichage des prix et la remise d'une facture.

La prestation doit comprendre:

- de une à cinq chambres meublées maximum, pour une ou plusieurs nuitées, avec linge de maison fourni. Le chauffage assurant une température minimale de 19 °C. La chambre donnant accès à des WC et une salle d'eau équipée d'un lavabo, d'une douche ou d'une baignoire,
- chaque nuitée est assortie d'un petit-déjeuner,
- le lieu doit être conforme avec les réglementations de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité,
- la capacité d'accueil est limitée à 15 personnes maximum.

* Pour démarrer une activité de chambres d'hôtes, le propriétaire remplit un imprimé Cerfa – téléchargeable sur le site www.tourisme.gouv.fr – et l'adresse à la mairie de sa commune. Une fois par an la liste des chambres d'hôtes est adressée au préfet qui peut vérifier si les conditions d'hygiène sont respectées. Si une chambre d'hôtes n'est pas considérée comme un établissement recevant du public (ERP), le maire peut demander un avis de la Commission de sécurité.

L'installation d'un surpresseur a permis de propulser l'eau jusqu'au deuxième étage où l'une des chambres d'hôtes a été aménagée -
© Diane de Longuemar



château, il leur a fallu changer 50 mètres de canalisations: « Un énorme chantier, se rappelle la propriétaire, il y avait des tranchées partout ! » À l'entrée de l'arrivée d'eau, un surpresseur a permis d'augmenter la pression hydraulique jusqu'au second étage, soit à une douzaine de mètres, où a été aménagée l'une des deux chambres. Sur les 24 000 euros de dépenses, le conseil général de l'Oise et le conseil régional de Picardie ont versé 10 600 euros, soit un taux de subventions réel de 44 %. En contrepartie, les propriétaires s'engagent à maintenir cette activité durant une période de dix ans. Pour communiquer autour de leurs chambres d'hôtes, ils ne sollicitent pas les guides payants, mais figurent parmi des guides gratuits comme *Chambres d'hôtes au château* et le *Guide des maisons d'hôtes de charme en France* (cf. encadré page 38).

« Je préfère apparaître dans des guides gratuits qui dressent une sélection sur des critères objectifs et qui sont la reconnaissance désintéressée de notre prestation », explique Diane Lehec. Lorsqu'elle accueille ses locataires, à 80 % Français, elle prend le temps de leur parler d'histoire: « Nous sommes sur les terres de François 1^{er}, de la chasse à courre... Les gens viennent ici se reposer et se ressourcer ! » Les 10 000 euros de chiffre d'affaires annuel participent au financement des travaux de restauration du monument et à la création des jardins clos d'inspiration Renaissance qui l'entourent. ■

Informations pratiques

Le Plessis-au-bois – <http://chambresauchateau.fr>